

MARCHE 2019064

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 10 MENUISERIES INTERIEURES BOIS –

Avenant n° 5

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, l'entreprise RIDORET MENUISERIE, sise 70 rue de Quebec – ZI Chef de Baie – 17041 LA ROCHELLE – SIRET 302 000 797 00042, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) :

d'autre part,

Vu :

- le marché 2019064 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 10 – Menuiseries intérieure, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 26/03/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 29 juin 2021

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires rendues nécessaires, ont dû être prises, à savoir :

- L'ajout d'une trappe de visite au niveau de la cour anglaise de la zone 3.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis V1 - 83648-1 annexé.

ARTICLE 1 - MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant après avts 1, 2, 3 et 4	montant de l'avenant 4	montant après avts 1,2, 3 et 4
Montant total HT	264 797,28 €	339,00 €	265 136,28 €
TVA 20,00%	52 959,46 €	67,80 €	53 027,26 €
Montant total TTC	317 756,74 €	406,80 €	318 163,54 €

Soit une diminution de – 10,15 %

ARTICLE 2 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est inchangé.

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN